

N° 2026_60



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un avril deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Etienne de Crossey, dûment convoqué le 15/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire

Etaient présents : AURIA Céline, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, BRIAND Nadège, CHABANEL Boris, DUTHEIL Richard, GAY Nathalie, GOURRIER Aurélien, GUILLIER François, HURE Fabrice, JANOWSKI Matthieu, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN LU Kim, RIVIER VIAL Claire, DALLES Catherine.

Excusés représentés : AUDINOS Sophie(pouvoir André BIANCO), BERTHOLET Jean-Luc (pouvoir BOULOS Johanna), HUMBERT VALENTIN Audrey (pouvoir Kim QUENTIN-LU),ROUT Sabine (pouvoir Aurélien GOURRIER).

Secrétaire de séance : François GUILLIER

Membres en exercice : 23 Présents : 19
Vote : 23 pour : 23 contre : 0 abstention : 0

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION NUMERO 2026-30

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE PRET RELAIS
DE 600 000 € auprès de la
CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES

Vu la délibération numéro 2026-30 votée en conseil municipal du 03 mars 2026,

Vu l'article L.2131-1 du CGCT le contrat de prêt ne peut être valablement signé par l'exécutif que si la délibération ou la décision d'emprunter a acquis le caractère exécutoire, ce caractère exécutoire résulte de l'accomplissement de la publication et de la transmission au représentant de l'Etat de la délibération.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du contrat de prêt pour la construction de la salle multi-activités présenté et voté en conseil municipal du 03 mars 2026 suite à la mise en consultation de divers prêteurs.

Afin de maintenir le taux de l'offre votée le 03 mars dernier, la durée du prêt est ramenée à 2 ans au lieu de 3.

Caractéristiques du prêt retenu auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PRET RELAIS

Prêteur	CAISSE D'EPARGNE
Objet	Préfinancer la salle multi activités dans l'attente du remboursement du FCTVA.
Nature	Prêt Relais
Montant	600 000 €
Durée	2 ans
Taux d'intérêt	3.25 Fixe

Base de calcul des intérêts	30/360
Modalité de remboursement	TRIMESTRIELLE
Type d'amortissement	IN FINE
Date de versement des fonds	Sous trois mois à la date de signature du contrat de prêt.
Garantie	Néant
Commission d'engagement	0,20%
Modalité de remboursement anticipé	Remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment avec un préavis et sans indemnité.
Modalité de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution. « signer en ligne »

Etant donné les élections municipales, entre la contraction du prêt et la signature du contrat de prêt, il est nécessaire d'autoriser Monsieur, nouvellement élu à signer le contrat de prêt.

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire, à signer le contrat de prêt relais de 600 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE, aux conditions mentionnées précédemment.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

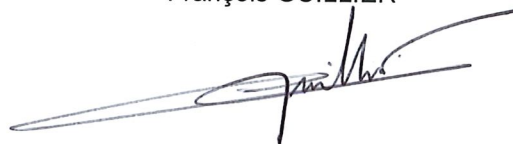
Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Fabrice HURÉ

Le secrétaire de séance
François GUILLIER



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Rhône Alpes

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 038-213803836-20260421-202660D-DE



Direction du Développement Territorial

Alpes City

14, Rue Léon Sestier 38 000 GRENOBLE

Affaire suivie par : Estelle SCHOLZ

☎ : 06 08 22 00 51

@ : estelle.scholz@cera.caisse-epargne.fr

Commune St Etienne de Crossey

134 Rue de la mairie

38 960

ST ETIENNE DE CROSSEY

Objet : Offre de Financement – Prêt relais

À Grenoble, le 14/04/2026

Monsieur,

Vous avez bien voulu consulter la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour financer vos investissements et nous vous en remercions.

Nous vous prions de trouver ci-joint notre offre de prêt à hauteur de « **600 000 €** » dont les caractéristiques et conditions financières vous sont précisées dans la fiche ci-jointe.

Vous voudrez bien noter que cette offre reste conditionnée à l'accord définitif de notre établissement et que les conditions financières indicatives sont **valables jusqu'au 21/04/2026**.

Dans l'attente de votre décision, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre sincère considération.

Estelle SCHOLZ
Chargé d'Affaires
Secteur Public Territorial

Proposition de financement
Prêt relais à Taux Fixe

Financement :

✓ Montant du financement	: 600 000 €
✓ Durée amortissement	: 2 ans
✓ Amortissement	: In fine
✓ Périodicité	: Trimestrielle
✓ Mise à disposition des fonds	: Sous 03 mois
✓ Commission d'engagement	: 0.20% du montant financé
✓ Base de calcul des intérêts	: 30 / 360

Conditions financières :

Durée	2 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe de 3.25%

- ✓ Remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment avec un préavis et sans indemnité.

- Conditions indicatives du 14/04/2026, valables jusqu'au 21/04/2026.
- Proposition réalisée sous réserve de l'accord du comité de crédit de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes